



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCAION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
---	--

Délibération n°36

Rapporteur : Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET

Objet : Engagement de la commune au sein du dispositif « Heure Civique »

La ville d'Ugine souhaite lancer le dispositif « Heure Civique » pour renforcer le bien vivre ensemble et favoriser l'engagement citoyen par des actions solidaires de proximité.

L'Heure Civique, créé par l'association Voisins Solidaires, est un programme de mobilisation qui a pour objectif d'impulser une dynamique de mobilisation citoyenne active au service des habitants, des associations et des structures communales.

Chaque habitant est invité à donner une heure par mois pour une action de solidarité en choisissant les actions qui lui conviennent parmi des besoins identifiés.

Les actions solidaires peuvent être variées :

- Des actions collectives pour s'investir pour sa commune : bénévoles sur des manifestations, nettoyage de quartier, animation dans une résidence sénior, accompagnement scolaire...
- Une aide ponctuelle à des associations pour renforcer les bénévoles.

Il convient d'approuver l'engagement de la commune au sein du dispositif « Heure Civique ».

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'engagement de la Ville d'Ugine dans le dispositif « Heure Civique ».**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

